



Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales

Chartres, le

23 NOV. 2018

Mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Madame, Monsieur

Conformément à la directive européenne 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, vous avez transmis, via le formulaire en ligne prérempli, votre dossier de réexamen pour l'élevage IED au nom de :

SCEA SAINT-ELOI,
Élevage IED, Code S3IC : 0528.00165
SIRET : 340 977 420 00017
lieu-dit « les mousseaux » 28 120 Magny

Suite à son instruction technique finalisée le 19 novembre 2018, je vous informe qu'il est pris acte des engagements que vous avez pris dans ce dossier qui pourront vous être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Votre dossier est déclaré conforme par l'inspection.

Cependant vous devrez respecter la mise en place de la MTD 21, en réalisant des épandages avec un enfouisseur ou un pendillard pour la totalité des terres en propres pour le 21 février 2021.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,
pour La Préfète,
Le Directeur de la Citoyenneté

Laurent BOILLÉE

SCEA SAINT-ELOI
lieu-dit « les mousseaux »
28 120 Magny

Copie DDCSPP-SEN

